

LUTTER CONTRE LES INEGALITES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Le VIH affecte les hommes et les femmes de façon différente, tant en termes de vulnérabilité que d'impact. Des facteurs biologiques rendent les femmes plus vulnérables au VIH que les hommes et, en raison d'inégalités structurelles dans le statut de la femme, il leur est plus difficile de se protéger. Le VIH se transmet plus rapidement parmi les femmes que les hommes et le risque est plus grand encore pour les jeunes femmes. De plus c'est aux femmes qu'incombe la majeure partie de la charge des soins.

Les jeunes femmes (de 15 à 24 ans) représentent les trois quarts des adultes qui vivent avec le VIH en Afrique Sub-saharienne et près des trois-quarts dans les Caraïbes.

Le sida est la première cause de décès chez les femmes afro-américaines aux Etats-Unis.

Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA 2006, ONUSIDA

En règle générale, les femmes ont moins de revenus, moins de biens et moins de droits - parmi lesquels celui de négocier des rapports sexuels protégés - que les hommes. La législation les désavantage souvent, surtout sur des questions telles que l'héritage. Privées de sécurité économique, les femmes se retrouvent souvent contraintes d'accepter des situations à hauts risques, notamment la vente ou l'échange de services sexuels. Les normes sociales ont tendance à pardonner les hommes qui ont des partenaires multiples, d'autant que leurs conditions de travail les éloignent parfois de leur foyer et de leur famille pendant de longues périodes.

Dans une étude réalisée dans 79 pays, la participation des femmes au développement et au contrôle des structures nationales mises en place pour lutter contre le sida était inexistante dans huit nations et insuffisante dans 64.

ONUSIDA

Dans le monde du travail, les femmes sont confrontées à des problèmes particuliers, parmi lesquels :

- Un accès plus réduit à l'éducation
- Une surreprésentation dans l'économie informelle
- Discrimination à l'embauche mais aussi dans le domaine de la formation et en termes de promotion
- Inégalité des salaires et de l'accès aux ressources productives, parmi lesquelles le crédit
- Harcèlement et abus sexuels.

Le monde du travail a un rôle clé à jouer. Les syndicats, les organisations d'employeurs et les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle déterminant dans la réduction de la vulnérabilité des femmes au VIH en augmentant leur sécurité économique et en promouvant leurs droits. En jouant un rôle de chef de file et de conseil et en prenant des mesures pratiques sur le lieu de travail, ils peuvent vraiment faire la différence :

- en s'élevant contre les attitudes et les structures qui désavantagent les femmes et en protégeant leurs droits grâce à des lois et des politiques,
- en augmentant la représentation des femmes dans les organes décisionnels à tous les niveaux,
- en encourageant l'éducation, la formation et le recrutement des femmes,
- en offrant plus de possibilités aux femmes afin de sécuriser leur revenu.

Parce que les hommes et les femmes présentent des besoins, des situations et attitudes différents, les programmes sur le VIH/sida – sur les lieux de travail comme dans la communauté – doivent tenir compte des questions de genre.

Aide-mémoire sur les genres dans les programmes de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH :

- une enquête sur les connaissances, les attitudes et les comportements pour obtenir des informations de base ventilées par sexe
- la politique mise en place sur le lieu de travail fait la distinction entre hommes et femmes, mentionne la tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, et inclut des procédures claires pour les plaintes
- l'entreprise évite les pratiques qui encouragent les comportements à risques, par exemple lorsqu'elle offre à ses clients des activités de divertissements
- le programme mis en place sur le lieu de travail cible expressément les hommes et les femmes :
 - l'information destinée aux femmes explique les risques qu'elles courent et leur apprend à se protéger
 - l'information destinée aux hommes les sensibilise à la notion de responsabilité dans le comportement sexuel
- les hommes et les femmes sont représentés de manière équilibrée dans les comités de lutte contre le VIH/sida et parmi les éducateurs pour les pairs
- un égal accès des hommes et des femmes au conseil et au dépistage volontaires et confidentiel, et aux traitements antirétroviraux
- des aménagements raisonnables (aménagement des tâches, des postes de travail et des pauses) tiennent compte de la nécessité pour les femmes employées de prodiguer des soins
- le déploiement de personnel loin du foyer est réduit, un logement familial est fourni si nécessaire
- les programmes sur les lieux de travail s'adressent aussi aux familles des salariés :
 - programmes de prévention pour les conjoints et les enfants, notamment sur la transmission du VIH de la mère à l'enfant
 - polices d'assurance couvrant les salariés et leurs ayant droit
 - des liens avec des programmes de crédit et d'épargne communautaires renforcent la sécurité économique des ménages.

Certains syndicats et entreprises lancent des campagnes et des programmes d'éducation pour combattre le harcèlement au travail. D'autres s'attachent à assurer la formation des femmes. Enfin, certains employeurs et travailleurs concluent des accords pour l'amélioration des conditions de travail des femmes (notamment avec des aides pour la garde des enfants).

Pour en savoir plus :

- *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail*
- *Mise en œuvre des directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail: manuel de formation – module 5*
- *Trousse de communication pour le changement de comportement sur le VIH/sida en milieu de travail (BIT et FHI)*
- *ILO/AIDS brève: Les femmes, les jeunes filles, le VIH/sida et le monde du travail*

Ces documents sont publiés par l'OIT/SIDA sur le site Internet: www.ilo.org/aids

Voir également la Coalition mondiale sur les Femmes et le sida (www.unaids.org)